

LA FORMATION DES MEMBRES DU CSE SANTÉ- SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL

PROGRAMME +300 SALARIES : 5 JOURS (35h)

L'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, prévoit que les membres du CSE ou de la commission de santé et de sécurité au travail bénéficient, dès leur première désignation et à l'occasion de chaque renouvellement, d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ladite formation sera organisée sur 5 jours dans les entreprises d'au moins 300 salariés et sur 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés.

Public

- Membres titulaires du CSE
- Membres suppléants du CSE
- Membres de la CSSCT

Prérequis

- Aucun

Objectifs

- Être capable d'exercer efficacement et de manière constructive le rôle de membre du CHSCT ou du CSE.
- Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.
- Développer la capacité à analyser les conditions de travail.
- Initier aux méthodes et aux procédés de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
- Prendre en compte les caractéristiques de la branche et les spécificités de l'entreprise.
- Connaître les rôles des représentants au CSE.

Programme

I - Première journée

- Histoire de la SSCT et passage au CSE.
- Conditions de mise en place du CSE.
- Composition et désignation.
- Élections des représentants du personnel au CSE.
- Attributions du CSE et règles de fonctionnement.
- Le conseil d'entreprise : rôle et missions.
- Délit d'entrave, protection contre le licenciement.
- Droit à la formation, modalités.
- Danger grave et imminent.
- Les différents niveaux de responsabilité.
- Les enjeux de la prévention.

II - Deuxième journée

- Rôle et positionnement du CSE.
- CSE et qualité de vie au travail, un acteur du changement.
- Les techniques de base d'expression et de communication.
- Savoir conduire un projet.
- Impulser et développer une culture de prévention.
- Établir une relation de confiance avec les différents acteurs de l'entreprise.
- Interventions des entreprises extérieures.
- Analyse de situations de travail :
 - Modélisation du risque,
 - L'accident,
 - Les méthodes d'analyse.

III - Troisième journée

- L'enquête après accident.
- L'Arbre Des Causes :
 - Recueillir les faits,
 - Rédiger le compte rendu de l'accident,
 - Construire l'arbre des causes,
 - Rechercher les moyens de prévention.
- Mises en situation.
- Analyse critique des différents cas traités.



